

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 21
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 15 avril à 11h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 1^{er} avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

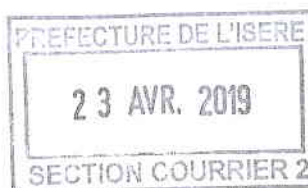
PRÉSENTS : 5

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS : 2

Édouard BOS, Michel JORCIN

POUVOIRS : 0



Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2019

Monsieur Kévin HARANG, secrétaire de Mairie, sous le contrôle de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire, présente au Conseil municipal les conclusions de la réunion de préparation budgétaire du 12 mars 2019, pour l'établissement du Budget primitif 2019.

Monsieur Stéphane GIRARD, Maire,
considérant l'approbation du Compte administratif 2018 et l'adoption de l'affectation des résultats 2018,
considérant le maintien des taux des Taxes locales pour l'exercice 2019,
considérant les tarifs retenus pour les services eau potable et assainissement pour l'exercice 2019,

propose à l'assemblée un Budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

	SECTION DE FONCTIO.	SECTION D'INVEST.	TOTAL
Dépenses et recettes	81 745,68 €	239 861,80 €	321 607,48 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le Budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus,

et **charge** Monsieur Stéphane GIRARD, Maire, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Stéphane GIRARD

